

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019 (accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics - Rapport du président sur le service d'assainissement pour l'année 2018

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1, le président présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le rapport rédigé dans ce cadre, porte sur l'année 2018. Il reprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D.2224-1 du CGCT.

Les principaux éléments sont repris ci-dessous :

Quimper Bretagne Occidentale, issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Glazik et de Quimper Communauté, a la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017. La commune de Quéménéven a intégré cette structure à cette date mais a assuré la compétence assainissement en propre sur l'exercice 2017. L'année 2018 est donc la première année où la compétence est exercée sur la totalité du périmètre.

Sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Locronan, le service d'assainissement est assuré au travers de deux contrats d'affermage (un contrat pour la ville de Quimper et un second pour les autres communes) avec la société SAUR. Ils ont pris effet le 3 février 2011 (avenant au 1^{er} janvier 2012 pour Locronan) pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre des contrats d'affermage, le fermier doit assurer le bon fonctionnement du service d'assainissement. Il a la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants, les équipements électromécaniques et les branchements. Il assure l'ensemble des relations avec la clientèle (demandes de branchement, réclamations ...).

La collectivité conserve la propriété du réseau et des unités de traitement et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil, les extensions de son réseau et la modernisation des stations d'épuration.

Le service d'assainissement collectif est assuré par une régie communautaire sur l'ex-territoire de la communauté de communes du Pays Glazik et la commune de Quéménéven.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avait été créé par les deux précédentes structures le 1^{er} janvier 2015. Le SPANC a pour mission le contrôle de conception de l'assainissement individuel, le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle de bon fonctionnement. Ce service est assuré sur l'ex-territoire de Quimper Communauté par du personnel communautaire, par un contrat de prestations avec la SAUR pour l'ex-communauté de communes du Pays Glazik. Depuis la création de la nouvelle structure, Quimper Bretagne Occidentale gère également le SPANC de la commune de Quéménéven avec du personnel en régie.

Les règlements du service public d'assainissement collectif et non collectif, pour l'ensemble de l'agglomération ont été approuvés par délibération du conseil communautaire du 26 juin 2018.

1. FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ 2018

Quimper Bretagne Occidentale n'a pas donné suite à la procédure de délégation de service public lancée pour l'assainissement collectif des communes de Briec, Etern, Langolen, Landrevarzec, Landudal et Quéménéven. Le service continuera à être exploité en régie et à faire l'objet de deux budgets distincts :

- 1 pour les communes gérées par un contrat de délégation de service public
- 1 pour les communes gérées en régie

L'année 2018 constitue la première année pleine d'injection de biométhane suite aux travaux réalisés en 2017. Ce sont ainsi 5 358 716 kWh qui ont été injectés sur le réseau de gaz naturel de GRDF.

Suite à l'obligation de mettre en œuvre un traitement complémentaire afin d'abaisser le niveau bactériologique du rejet actuel sur la station du Corniguel à Quimper, Quimper Bretagne Occidentale a retenu début 2018 un maître d'œuvre pour réaliser les études, le dossier de consultation et le suivi des travaux. Au printemps, la solution technique a été actée et précisée à savoir la désinfection par rayonnement Ultra-Violet. Le montant des travaux s'élève à 950 000 € HT, ils seront démarrés sur l'année 2019.

Quimper Bretagne Occidentale poursuit l'opération de contrôle de l'ensemble des branchements au réseau collectif d'eaux usées.

Au vu des difficultés de prise des rendez-vous avec certains usagers, Quimper Communauté avait délibéré en juin 2016 pour rendre obligatoire le contrôle comme il l'est pour l'assainissement non collectif. La durée de validité des contrôles a été fixée à trois ans. Dans le cas où l'utilisateur ne répondrait pas à la demande de rendez-vous, il se verrait appliquer une majoration de sa redevance d'assainissement.

La société SAUR a donc poursuivi sa campagne de contrôles sur l'ensemble des communes. Des rencontres ont eu lieu avec chaque commune afin que les dernières relances

soient cosignées par le maire. Cette démarche a été efficace car dans chaque commune, le nombre d'usagers n'ayant pas répondu précédemment a chuté de manière importante.

Au 31/12/2018, ce sont 26 184 contrôles qui ont été réalisés. L'objectif de ces contrôles est double :

- ils permettent de vérifier que l'ensemble des eaux usées d'un logement est dirigé vers le réseau d'assainissement, et non vers le réseau pluvial, ce qui générerait un rejet direct donc une pollution du milieu récepteur ;
- et qu'inversement, que les eaux pluviales des toitures de l'habitation sont dirigées vers le réseau pluvial et non vers le réseau d'eaux usées. Ce qui a pour conséquence de surcharger les postes de relèvement et les unités de traitement.

Ces contrôles ont mis en évidence 2941 raccordements non conformes. A la fin de l'année 2018, 65,5 % de ces non-conformités ont été résorbées, soit 1927 branchements mis en conformité. Parmi les 1014 non-conformités restantes, 2 % ont été notifiées depuis moins de 6 mois.

Dans le cadre des contrats, la société SAUR a eu pour objectif d'identifier les eaux parasites de pluie ou de nappes reçues dans le réseau d'assainissement. De nombreuses mesures et investigations sont menées sur les réseaux en plus des contrôles de branchements évoqués ci-dessus, pour en déterminer l'origine. Les intrusions d'eaux parasites sont liées bien souvent à des dysfonctionnements au niveau des réseaux d'eaux usées qui nécessitent une réparation de l'anomalie constatée par le délégataire dans le cadre du contrat d'affermage ou d'un renouvellement ou d'une réhabilitation du réseau.

En 2018, Quimper Bretagne Occidentale, suite à ces investigations, a renouvelé ou réhabilité 7,3 km de réseau.

Le délégataire a poursuivi ses actions en matière d'entretien et de suivi des réseaux, avec 11,4 km de curage au total sur les deux contrats en délégation et 2,5 km de réseaux inspectés par vidéo.

Quimper Bretagne Occidentale a aidé l'association Breizh Solidarité Maasaï pour un montant de 4 267 € et s'est engagé dans un nouveau programme d'un montant de 23 960 euros.

Quimper Bretagne Occidentale a poursuivi les contrôles de bon fonctionnement. Sur le territoire de l'ex-communauté de communes, le service communautaire est intervenu sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Plonéis. Au total, près de 963 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués.

Sur l'ex-communauté de communes du Pays Glazik, un avenant a été signé avec la société SAUR afin de finaliser les derniers contrôles de bon fonctionnement, du fait des reports de rendez-vous ou des absences des usagers. Un point sera fait avec les mairies pour examiner les derniers cas où la SAUR n'a pas pu intervenir. Au total, sur ce territoire, ce sont 13 contrôles de bon fonctionnement qui ont pu être effectués.

Les deux collectivités avaient signé une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le versement d'aides aux usagers ayant des installations non conformes et situées dans des zones à enjeu sanitaire (périmètres de protection) ou générant des pollutions. Une convention commune a été signée pour 2018.

Dans le cadre de la fusion et au vu d'un contentieux que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a eu, une nouvelle convention a été signée fin 2017. Ce sont 10 dossiers qui ont été transmis en 2018 à l'Agence de l'Eau, contre 28 dossiers en 2017. Le XI^{ème} programme ne permettra pas de poursuivre l'opération.

Depuis le début, environ 86 usagers pour Quimper Bretagne Occidentale ont ou auront obtenu des aides.

2. CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 38 537 branchements pour 84 396 habitants desservis (97 %).
- 7,3 km de réseaux ont été renouvelés et 11,4 km ont été curés pour une longueur totale du réseau de 584 km.
- Le réseau est composé de 7 stations de traitement et de 124 postes de relèvement.
- Les volumes collectés sont de 6 483 881 m³ dont 2 429 411 m³ liés aux activités industrielles avec 27 conventions signées.
- Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'assainissement s'élève à 1,56 €/m³ (prix moyen à l'échelle du département en 2017 : 2,30 €/m³).
- Pour l'ex-périmètre de Quimper Communauté, le taux d'impayés est de 0,66 %.
- Le taux de réclamations est de 0,701 pour 1 000 abonnés.
- Les boues de la station de traitement des eaux usées du Corniguel ont été incinérées par le SIDEPAQ à BRIEC (1 597 tonnes) et ont été valorisées en agriculture (259,7 tonnes).
- 161 tonnes de boues des stations de Briec, Locronan et Plogonnec ont également été valorisées.
- Les travaux réalisés par le délégataire sont de 54 310 € TTC sur le contrat « Quimper périphérie » et de 802 971 € TTC sur le contrat Quimper ville », ceux de la collectivité s'élevant à 5 212 566 € TTC en 2018.

3. CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 21 060 habitants sont desservis par 9 934 installations individuelles.

Concernant le SPANC de l'ex Quimper Communauté :

- 963 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés
- 135 dossiers d'urbanisme ont été vus sur l'ensemble des communes
- 79 avis ont été demandés avant le dépôt du permis de construire
- 115 dossiers de réhabilitation ont été instruits
- 92 installations ont été contrôlées et classées conformes

Concernant le SPANC de l'ex Pays Glazik :

- 4 avis ont été donnés dans le cadre d'une déclaration préalable et 10 avis ont été demandés avant le dépôt du permis de construire

- 31 dossiers de réhabilitation ont été instruits
- 30 installations ont été déclarées conformes et 8 non conformes
- 52 dossiers ont été traités dans le cadre de cessions immobilières

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2018 du président de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

En l'application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune-membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport.